

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
3 février 2023

Date de publication
sur le site internet de
la ville,
13 février 2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Jacques TERRIAL à M. Bastien CORITON.

Étaient excusés :

Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-010

Adhésion à l'association interdépartementale des réserves communales de sécurité civile

Dans le cadre des missions de prévention des risques majeurs et des actions développées en cette matière, la commune est entourée de différents partenaires qu'il s'agisse de la cellule dédiée à la prévention des risques de Caux Seine Agglo, aux acteurs préfectoraux et de la réserve communale.

Afin de pouvoir, via le service départemental d'incendie et de secours, mieux former et accompagner tant les membres de la réserve communale que les futurs cadets de la sécurité civile au sein des collèges, la commune souhaite adhérer à l'association interdépartementale des réserves communales de sécurité civile.

Cette association a pour objectif de constituer un lieu d'échange, de débat, de retour d'expérience, de formation avec les élus et les responsables des réserves communales de sécurité civile des départements couverts par l'association. Celle-ci peut apporter aux élus tout conseil juridique, organisationnel ou pratique pour la mise en place de leurs réserves communales de sécurité civile, la pratique d'exercices et la création d'une culture de la gestion du risque. L'association peut prendre toute initiative pour sensibiliser le public et les élus aux thématiques de la sécurité civile et à ses outils législatifs et réglementaires. A la demande des autorités, elle peut apporter son concours en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Après avoir exposé ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adhérer à l'association interdépartementale des réserves communales de sécurité civile et de payer la cotisation d'un montant de 30 euros.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Sur extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

